

Etude sur l'impact de l'exploitation artisanale des ressources naturelles sur le développement, l'autonomisation et l'avancement de la femme et de la fille en République Démocratique du Congo.

(Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Oriental, Kasai Occidental, Kasai Orientale et Katanga)

RAPPORT SYNTHÈSE

Conceptualisation et Coordination Technique

EPHRAIM ABWE DIABE

Chargé de Recherche et de Formation

Bureau Genre de la MONUSCO

Kinshasa

25 Novembre 2010

Partenaires exécutants en provinces

- Katanga : Mme. Dominique Munongo
- Nord Kivu : M. Omer Kabelu,
- Sud Kivu : M. Casimir Ngunza
- Maniema : Mme Jeanne Tabu Nassor ; M. Lokonga Katako
- Orientale : Mme José Lotsove ; M. Pacifique Musaghi
- Kasai Oriental : Sœur Albertine Mbuyi Kalolo
- Kasai Occidental : M. Cosmas Mbope

PLAN SOMMAIRE

- Avant – propos
- Liste d'abréviations
- Aperçu général de la RDC
- Méthodologie et hypothèses
- Tableau récapitulatif des sites d'exploitation des ressources naturelles dans les sept provinces
- Synthèse des activités des femmes et des filles dans la chaîne d'exploitation
- Synthèses des conséquences (impacts)
- Recommandations
- Conclusion générale
- Annexes (rapports provinciaux)

Liste d'abréviations

- km² : kilomètre carré
- RDC : République Démocratique du Congo

- GCM : Général des Carrières et des Mines
- MIBA : Minière de Bakwanga
- SOMINKI : Société Minière du Kivu
- OKIMO : Office de Kilo Moto
- SAKIMA : Société Aurifère du Kivu-Maniema
- MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo
- BG : Bureau Genre
- BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
- CAS : Civil Affairs Section
- PAD : Political Affairs Division
- UNPOL : United Nations Police
- RoL : Rule of Law
- ED : Electoral Division
- PNC : Police Nationale Congolaise
- ONG : Organisation Non Gouvernemental

Avant – propos

La femme a toujours été citée comme étant le maillon essentiel pour le développement durable des sociétés. Cette réalité est d'autant plus vraie que dans cette société congolaise, durement déchirée par des années de violents conflits, les femmes constituent plus de 52% de la population totale et environ 66% de la population active, et elles sont incontestablement les principales actrices de la survie des familles. Par ailleurs, il a été constaté que les personnes les plus atteintes par les exactions en période de conflit et post conflit sont les femmes et les enfants.

Aux alentours des sites miniers, les femmes et les jeunes filles sont victimes de viols, d'enlèvements, de pillages, d'esclavage sexuel et de toutes sortes de violences fondées sur le genre dont les auteurs sont les parties en conflit, en dépit de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui, dans son chapitre 10 « *Demande à toutes les parties en conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violences sexistes*

en particulier, le viol et autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violences dans les situations de conflits armés ».

Travailler aux alentours des sites d'exploitation artisanale des diverses ressources naturelles, dont le pays dispose en grande quantité, est l'une des activités de prédilection et de survie pour un grand nombre de femmes rurales. Sans la femme, la chaîne d'exploitation artisanale de diverses ressources naturelles ne saurait pas être complète

APERCU GENERAL DE LA R. D. CONGO

La République Démocratique du Congo se situe au centre de l'Afrique avec une superficie de 2.345.000 km² et a 11 provinces. Sa population est estimée à +/- 65.000.000 d'habitants dont les femmes représentent 52,7 %. Elle est entourée par 9 pays qui sont la République Centrafricaine, le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Zambie, l'Angola, la Tanzanie et le Congo.

Ce pays, aux dimensions continentales, dispose des richesses naturelles extraordinaires mais ces richesses ne profitent pas aux congolais qui continuent à vivre dans une pauvreté extrême, le pays ne parvenant pas à se doter des infrastructures et des services capables d'assurer une vie meilleure. Les richesses de la RDC font l'objet de multiples convoitises.

Le revenu issu de l'exploitation naturelle pourrait et devrait être utilisé pour consolider la paix et promouvoir le développement économique en RDC. Le pays est également doté d'un potentiel agricole considérable (Café, thé, tabac, huile de palme). Dans le domaine minier, les ressources du sous-sol sont, elles aussi, très diversifiées : or, diamant, cuivre, cobalt, cassitérite, wolframite mais aussi colombo-tantalite (plus connu sous le nom de Coltan). Or, de l'équateur au Katanga, en passant par les deux Kasai et les deux Kivu, ce sont les provinces les plus riches qui, malheureusement font l'objet des luttes les plus âpres.

Les conflits interethniques et armés qui ont secoué le pays durant près de 10 ans ont détruit l'outil de production (GCM, MIBA, SOMINKI, OKIMO...)

Pour pallier aux multiples crises qui ont secoué la RDC dont la suspension de la coopération structurelle, la libéralisation de l'exploitation minière (5 novembre 1982), la réforme monétaire de 1993, les conflits armés, le boom minier, la crise internationale... Les femmes et les enfants se sont lancés dans l'exploitation des ressources naturelles où ils travaillent durement dans les concessions et sites miniers en menaçant l'environnement et la subsistance des communautés tandis que les hommes développent chaque jour, des mécanismes d'extorsion dans

l'administration publique lesquels, se sont érigés en stratégie de survie suite à la mauvaise rémunération. Les policiers et militaires, mal payés, utilisent leurs armes afin d'obtenir de quoi vivre et menacent la sécurité de la population qu'ils sont censés protéger et plus particulièrement les femmes et les jeunes filles qu'ils violent à dessein.

Le Gouvernement de la RDC fournit toutefois des efforts pour réguler le secteur minier. Le nouveau Code des mines (loi n°007/2002 du 11 juillet 2002) est conçu principalement pour attirer les investisseurs étrangers dont le pays a tant besoin en procurant des paramètres juridiques et des règlements régissant la prospection. Au travers de cette loi, plus précisément au terme des prescrits des articles 23 et 26, le législateur précise que l'obtention des droits miniers ou diverses autorisations dans l'exploitation minière artisanale n'est permise qu'aux personnes physiques déjà majeures.

Seulement, en dépit de tout l'arsenal juridique tant national qu'international, on constate de plus en plus l'apparition d'un phénomène inquiétant : **la présence accrue des femmes et des enfants dans l'exploitation des ressources naturelles artisanales.**

Autant que ce phénomène attire aujourd'hui notre attention ainsi que celle de la communauté internationale, la préoccupation est de chercher les causes pour proposer des pistes des solutions réalistes, légales et durables.

Crises et déstructurations

La situation désastreuse de la femme et de la fille est la même dans toutes les zones minières mais il faut reconnaître qu'il y a certaines particularités dans ce tableau sombre. Si la faiblesse de l'Etat et l'absence de l'autorité sont remarquables partout, on peut situer trois pôles problématiques :

- La zone frontalière de l'ancien Kivu (Nord Kivu, Sud Kivu et Maniema) et la province Orientale ;
 - La zone Katanga où ont vécu des grandes structures industrielles ;
 - La zone Kasai où l'exploitation artisanale a toujours été connue.
1. Le problème de l'exploitation artisanale a commencé au Katanga vers les années 1990, marquées par la suspension de la coopération structurelle, les années troubles de la Conférence Nationale Souveraine (CNS), la décision de privatisation sur conseil des institutions de Breton Wood et enfin les guerres de 1996 et 1998, ainsi que les groupes armés qui ont suivi.

2. Cette situation concerne aussi les provinces Orientale (OKIMO) et le Maniema (SAKIMA) ;
3. Dans la zone Kasai c'est plus la mauvaise gouvernance qui a affaibli la Minière de Bakwanga ;
4. La zone Kivu n'a jamais connu de grandes structures industrielles. La valeur minière remarquable de cette zone s'est révélée à l'occasion des guerres venues du Rwanda voisin comme la motivation même de ces guerres.

Objectif Général de l'étude

La présente étude vise à recueillir les informations et les éléments nécessaires pour renforcer la stratégie de protection des femmes et filles en RDC conformément aux dispositions de la Résolution 1925 (paragraphe 12 alinéa C-M). Le Bureau Genre de la MONUSCO s'est proposé cette étude sur l'implication des femmes et des filles congolaises dans l'exploitation artisanale des ressources naturelles, conformément à sa mission de veiller au développement, à l'autonomisation et à l'avancement des femmes et filles dans ce vaste pays émergent des conflits armés. Cette étude, qui se veut pilote, s'est déroulée dans sept provinces de la RDC à savoir : Orientale, Nord Kivu, Sud Kivu, Kasai Oriental, Kasai Occidental, Katanga et Maniema. Le choix des provinces était axé sur l'importance et la concentration des activités des femmes et filles relatives à ces formes d'exploitation artisanale des ressources naturelles.

1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- i.) **Immédiats** : établir une base de données fiable relative à l'implication de la femme dans l'exploitation des ressources naturelles en RDC. Ainsi :
 - Identifier les ressources naturelles dont l'exploitation artisanale porte atteinte au développement, à l'intégrité, à l'autonomisation et à l'avancement de la femme et de la jeune fille en RDC ;
 - Identifier les sites d'exploitation desdites ressources naturelles ;
 - Recenser les activités des femmes et des filles sur et autour desdits sites d'exploitation.
- ii.) **Court terme** : Formuler des recommandations concrètes pour :
 - Informer et renforcer la stratégie du Bureau Genre en matière de protection des femmes et filles dans le cadre de la Résolution 1925 (alinéa 12 c.m)

- Fournir les données nécessaires aux Equipes Conjointes de Protection des provinces concernées.

iii.) A Moyen et Long terme

- Appuyer le développement économique, social et culturel durable de la femme et de la jeune fille en RDC ;
- Promouvoir le respect des droits humains de la femme en RDC

2. METHODOLOGIE

Hypothèse de base

La présente étude est basée sur l'hypothèse que certaines activités des femmes et filles congolaises sur et autour des sites d'exploitation artisanale des ressources naturelles entravent et compromettent leur développement économique, social et culturel. Pour déterminer la véracité de cette présomption, le Bureau Genre a coordonné des enquêtes principalement menées par des experts locaux (partenaires d'exécution).

L'approche adoptée pour la collecte et analyse des données était participative, axée sur les techniques d'enquête sociologique ci-après : l'observation par des visites des sites d'exploitation, l'échantillonnage réseau et aléatoire, groupes de réflexion (focus groups), interviews et des outils de questionnaires.

L'étude a comporté trois phases :

- Première phase : collecte des données dans les différentes provinces par les partenaires exécutants (base des données sur les ressources en question, les différents sites d'exploitation et les activités des femmes et des filles relatives à l'exploitation des ressources naturelles) ;
- Deuxième phase : analyse des données par les partenaires exécutants dans les différentes provinces (Un rapport analytique sur l'impact des activités mentionnées plus haut (phase 1) sur le développement, l'autonomisation et l'avancement des femmes et des filles dans la province, un atelier de validation des résultats du projet au niveau de chaque province) ;
- Troisième phase : confrontation et harmonisation des études provinciales par des partenaires exécutants, les Agences du Système des Nations Unies, représentants du Gouvernement et d'autres partenaires à Kinshasa, qui donnent lieu à un Rapport National complété par des recommandations pratiques et saillantes.

3. SUIVI ET AVALUATION DE L'ETUDE

Le suivi et l'évaluation de l'étude se sont faits de la manière suivante :

- i.) Monitoring ou suivi sur le terrain (dans les différentes provinces) par la Coordination (BG, Sections provinciales de CAS, BCNUDH, PAD, UNPOL, RoL, ED) ;
- ii.) Rapports provinciaux et validation au niveau provincial devant les autorités, la Société Civile et autres experts en la matière ;
- iii.) Atelier de synthèse des rapports et d'harmonisation des recommandations des sept provinces à Kinshasa.

TABLEAU N0 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES SITES D'EXPLOITATION ARTISANALE DANS LES SEPT PROVINCES AYANT FAIT L'OBJET D'ETUDE DU PROJET

PROVINCES : (Kasaï Orientale, Kasaï Occidentale, Katanga, Maniema, Province orientale, Nord Kivu et le Sud Kivu)

N	Provinces	Diamant	Or	Coltan	Cassitérite	Wolframite	Cuivre	Cobalt	Quartz	Concassage des pierres	Lieux/sites	carrières
01	Kasaï-occ.	X	X	-	-	-	-	-	-	X	132	Plusieurs
02	Kasaï-or	X	X	-	-	-	-	-	-	X	300	plusieurs
03	Katanga	-	X	-	X	-	X	X	-	X		Plusieurs
04	Maniema	X	X	X	X	X	-	-	-	X	51	255
05	Province orientale	X	X	X	-	-	-	-	X	X	52	10.400
06	Nord-Kivu	X	X	X	X	X	-	-	-	X	05	Plusieurs
07	Sud-Kivu	-	X	X	X	X	-	-	-	X	90	Plusieurs
	Total										636	Plusieurs

P.S : pour le Katanga, il ya 6 sites artisanaux reconnus et attribués (Tombolo, Shamitumba, Karajipopo, Kampina, Karuano et karukuku)

TABLEAU N0 2

ACTIVITES DES FEMMES DANS LES SITES D'EXPLOITATION DES MINERAIS

EFFECTIFS DES FEMMES DANS DES SITES MINIERS PAR PROVINCE

- A) KASAI ORIENTAL : 992.977 FEMMES ET ENFANTS
- B) KASAI OCCIDENTALE : 300.000 FEMMES ET ENFANTS
- C) KATANGA : 90.000 FEMMES ET ENFANT
- D) MANIEMA : 259.929 FEMMES ET ENFANTS
- E) PROVINCE ORIENTALE : 1.680,196 FEMMES ET ENFANTS
- F) SUD/KIVU : 558.693 FEMMES ET ENFANTS
- G) NORD/KIVU : 639.013 FEMMES ET ENFANTS

Conséquences néfastes des activités des femmes dans la chaîne d'exploitation artisanale des ressources naturelles

- Déperdition scolaire (filles impliquées dans les activités minières artisanales cessent d'aller à l'école. Cela explique le taux d'analphabétisme très élevé parmi les femmes rurales et en particulier celles qui se retrouvent dans la chaîne d'exploitation artisanale des ressources naturelles).
- Commerce du sexe (les fortes transactions commerciales entraînent des comportements déviants des filles et même des femmes mariées)
- Rupture familiale (la présence prolongée dans les sites affaiblit les liens conjugaux, absence de surveillance du foyer)
- Santé altérée (les travaux lourds, environnement vicié, accouchements rapprochés non planifiés, stérilité acquise chez les hommes, VIH/Sida et autres ist, lombargie, maladie hydrique)
- Exposition à la radioactivité (sans protection)
- Stress suivi de traumatisme
- Malformation des enfants à la naissance
- Malnutrition (plus prononcée chez les enfants)
- Dignité bafouée (non respect des droits, mépris des femmes et filles)

- Consommation de drogues et autres produits toxiques (soi-disant en vue de se maintenir face au travail ardu)
- Mariage précoce (forte sollicitation due à l'environnement).
- Viols et incestes (promiscuité des hommes et des femmes/filles dans les sites d'exploitation, inexistence de lieu d'aisance et de baignade)
- Pauvreté (absente dans le circuit de négociation et de transaction)
- Exposition à la radioactivité (sans protection)
- Corruption et antivaleurs accrues (aucune moralité)

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT NATIONAL:

- Restauration et renforcement de l'autorité de l'Etat dans les zones minières par une présence effective d'une PNC disciplinée et formée dans l'éthique et la déontologie policière avec insistance dans la protection des femmes et des filles qui se trouvent dans et alentours des mines.
- La fermeture progressive des exploitations artisanales au profit d'implantation des industries avec des mesures d'accompagnement adéquates pour les populations affectées c'est-à-dire réorientation des lésées (femmes et hommes) vers d'autres activités.
- Encouragement d'une politique des investissements de l'exploitation industrielle en tenant compte de l'intégration du genre.
- Le gouvernement doit imposer à toutes les entreprises minières le respect des clauses de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).
- Mettre sur pied un comité national regroupant le gouvernement, la population civile et la communauté internationale pour le contrôle et le suivi de la situation des enfants et des femmes travaillant dans les mines et carrières.
- Mise en place des projets pour la réhabilitation socio économiques des jeunes orientés vers des vocations alternatives (l'agriculture, la pêche, la couture etc...)
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale en genre , Faciliter aux femmes travaillant dans les mines et alentours l'accès aux microcrédits consistants et dans des conditions abordables pour l'ouverture des Activités Génératrices de Revenu.
- Mettre en place un mécanisme de surveillance des violations des droits de l'homme.

- La construction des centres de santé dans les zones minières.
- La prise en compte de la dimension genre et de l'aspect social dans la révision du code minier prévue en 2012
- Que le gouvernement national interdise toute exploitation artisanale non canalisée et qu'il oblige tous les petits exploitants et exploitantes de se regrouper en coopératives reconnues et contrôlées par l'Etat en attendant l'interdiction de l'exploitation artisanale.
- Lors de la rétrocession des 40% devant revenir aux provinces, que 15% aillent pour la communauté dont 5% aux besoins spécifiques des femmes et les filles pour les projets de développement.

LA SOCIETE CIVILE :

- Mettre en place une structure organisée des ONG de la société civile pour la protection physique, économique et des droits légaux des femmes et des filles travaillant aux alentours des carrières.
- Identifier et regrouper les femmes en coopérative dans les carrières minières
- faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour intégrer l'aspect genre dans les carrières minières en vue de protéger les femmes et les filles en attendant la fermeture.
- Organiser des conférences d'information dans les écoles sur la problématique du travail des enfants dans et aux alentours des mines.
- Vulgariser les droits de la femme et de l'enfant, le code minier et le règlement minier auprès de la population et des exploitants miniers artisanaux.
- Sensibiliser, encourager les femmes travaillant dans les mines et alentours à s'engager dans d'autres activités socio économiques qui favorisent leurs développement ;

PARTENAIRES INTERNATIONAUX :

- Que les partenaires internationaux appuient l'élaboration d'une cartographie générale de l'exploitation minière artisanale pour mieux cibler les problèmes des femmes et filles en vue d'appuyer le gouvernement à mener une politique en leur faveur.
- Que la communauté internationale appui le gouvernement à intégrer les aspects genres dans la révision du code minier en 2012.
- Que les agences du Système des Nations Unies se mettent en synergie pour tenir un plan d'action dans le but de la poursuite des travaux et l'approfondissement des recherches.
- D'après les résultats obtenus sur le terrain que les partenaires internationaux s'organisent pour approfondir les recherches sur les points saillants de l'étude :

- La santé de la communauté exerçant dans et autour des mines,
 - L'impact de l'exploitation artisanale des ressources minières sur la santé et l'éducation des enfants ;
 - établissement d'une cartographie exhaustive qui démontre les activités des femmes autour des mines,
 - la réhabilitation socio économique holistique autour des besoins réels (santé, éducation et la réhabilitation socio économiques) et spécifiques des populations ; et agissent en synergie pour des résultats palpables et durables.
- Que les partenaires internationaux appuient des journées ou campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme et de l'enfant dans les sites miniers.
- Création d'une commission mixte Gouvernement, acteurs bi et multi latéraux et les ONG pour un suivi régulier sur les activités des femmes et les filles évoluant dans et aux alentours des mines;
- Que les partenaires s'organisent pour traduire le projet des recommandations en action.
- Que la coordination humanitaire du système des Nations Unies et partenaires se mettent en synergie pour élaborer des mesures de prévention, de protection et d'accompagnement des femmes et filles dans les mines et les alentours.

Conclusion

Eu égard à ce qui précède, l'étude sur l'impact de l'exploitation des ressources naturelles sur le développement et l'autonomisation de la femme et de la jeune fille, en cette période post-conflit et de grande crise économique nous a permis de comprendre les problèmes auxquels elles sont exposées.

Comme l'ont démontré nos analyses, la situation de la femme et de la jeune fille dans la chaîne d'exploitation minière laisse à désirer.

Leur accès aux ressources minières et leur contrôle sont limités.

En effet, elles travaillent dur à des maillons de la filière où leur travail ne rapporte presque rien, et n'a pas de visibilité. La grosse part des bénéfices de la chaîne d'exploitation étant empochée par les capitalistes assoiffés de gagner, et de gagner davantage. La femme reste et restera condamnée dans un cercle vicieux de la pauvreté, avec tous ses corollaires.

L'environnement dans lequel elles travaillent les expose à des risques d'ordre psycho-social, sanitaire, et l'aliénation de leur dignité humaine.

L'analphabétisme, la prostitution, la déperdition scolaire, les divorces, la propagation des maladies sexuellement transmissibles, ...sont comptés parmi les grands maux

que connaît la femme travaillant dans la chaîne d'exploitation artisanale des ressources naturelles en RDC.

Quant à l'Etat congolais, il dispose des textes légaux et des conventions internationales protégeant les droits des femmes et prônant leur dignité, mais dont l'application et le respect font défaut.

Par ailleurs, la mesure de suspension de cette exploitation dans les trois provinces de l'Est du pays a été une nécessité, afin de mettre de l'ordre dans ce secteur. Cependant, en tant que gagne pain pour beaucoup de ménages, ceux-ci en souffrent.

Il y a lieu que le Gouvernement mette sur pied des mesures d'encadrement, avant la levée de cette mesure, et mette sur pied des actions alternatives qui garantissent la survie à toutes les parties prenantes.

Des actions urgentes et de grande envergure s'avèrent nécessaires pour une amélioration de l'équité entre les genres dans les filières d'exploitation des ressources naturelles en RDC.

Nous avons formulé précédemment nos recommandations adressées aux uns et aux autres, pour un redressement de cette situation.

La plupart des spécialistes du développement s'accordent à dire qu'un développement durable n'est pas possible sans la pleine participation des deux éléments, féminins et masculins, qui constituent à part égale la population mondiale. Les politiques de développement qui font du genre un de leurs facteurs expriment la compréhension grandissante de la nécessité de donner aux femmes et aux hommes une participation entière et égale à la vie civile, culturelle, économique, politique et sociale.

Le développement axé sur le genre signifie qu'on donne aux enfants des deux sexes des possibilités égales de survie, que garçons et filles reçoivent la même nourriture et la même éducation, et que femmes et hommes ont des possibilités égales de contribuer à la vie sociale, économique et politique, et d'en tirer profit. Grâce à l'équité, femmes et hommes jouiront sans réserve de droits égaux et auront le même accès aux ressources dont ils ont le contrôle. Ensemble, femmes et hommes peuvent participer à la construction de sociétés plus équitables, mieux assises et plus durables.